



**Bulletin de la Fédération
des
Associations de Défense de l'Habitat Fluvial**

Janvier 2006

L'escargot qui flotte

23 février 2006

Conseil d'administration de l'ADHF-F

Dans ce numéro :

CA de l'ADHF-F	p 1
La charte	p 1

Nous entrons en ce début d'année 2006 dans la dernière étape du travail mené par l'ADHF-F depuis plus d'un an sur la charte de l'habitat fluvial.

Cette charte s'inscrit dans la réflexion globale engagée par nous même et les pouvoirs publics dans une période où la reconquête des berges devient une priorité des collectivités locales.

Afin de permettre à chacun de s'exprimer sur ce texte, deux étapes sont envisagées.

La première qui commence aujourd'hui, doit permettre à chaque association de débattre du texte pour le CA du 23 février. Pour ce faire, le texte de la charte a été envoyée à chaque responsable d'association et mise en ligne sur le site d'aquaforum (www.aquaforum.org).

Le 23 février, Le Conseil d'Administration de l'ADHF-F, organe dirigeant de la fédération se réunira pour adopter le texte définitif de la charte. Nous vous rappelons que seuls sont conviés au CA les responsables d'association et que leurs voix correspondent au nombre d'adhérents à jour de leur cotisation dans l'association.

Le 8 mars, le texte définitif sera envoyé à tous les adhérents à jour de leur cotisation (2005 ou 2006). Un coupon réponse sera joint à ce texte à nous renvoyer en cas de désaccord sur le fond du texte.

Le résultat de cette consultation sera communiquée à chacun dans un prochain numéro de l'escargot qui flotte.

Le bureau de l'ADHF-F

Siège social : Bateau Corjano – Quai aux Dames – 91210 – Draveil

assoahdhf@yahoo.fr